



2016-06-77

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **6 juin 2016** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #3 - Jean-Marie Dionne
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2016-06-78

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2016
- 4 - VOIRIE

- 4.1 - Rapport de l'employé de voirie
- 4.2 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 8.2 - Engagement d'un sauveteur pour l'OTJ
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 10.2 - Acceptation des dépenses
 - 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Règlement
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-06-79

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - VOIRIE

4.1 - Rapport de l'employé de voirie

2016-06-80

4.1.1 - Gratte remise pour un an

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'utiliser une niveleuse pour effectuer le grattage des rangs pour 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet appuyé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité d'autoriser

monsieur Rémi Loignon, inspecteur municipal de remettre la gratte municipale pour l'année 2016.

2016-06-81 4.1.2 - Asphaltage rang Fernand Bégin et route Saint-Aurélié

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage et de rechargement d'accotement sont terminés;

ATTENDU QUE le versement du MAMOT est prévu en mars 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité d'effectuer le paiement avec le surplus accumulé.

2016-06-82 4.2 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, projet 2016

Il est proposé par monsieur François Morin, secondé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité de faire une demande à monsieur Paul Busque, député de Beauce-Sud, dans le cadre du PAARRM afin d'obtenir des fonds pour réaliser en tout et/ou en partie les travaux de voirie ci-après décrits :

1- Construction et amélioration de la chaussée et construction ou remplacement de ponceaux dans les rangs Saint-François-Xavier au montant de \$ 10 000.

2016-06-83 4.3 - Programmation partielle des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE:

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018; La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité qu'il est résolu que:

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ? la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2016-06-84

4.3.1 - Programmation des travaux

ATTENDU QUE le conseil doit déposer sa programmation des travaux dans le cadre de la TECQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité d'ajouter la réfection du rang Saint-François-Xavier pour un montant de 60 000 \$

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2016-06-85

8.2 - Engagement d'un sauveteur pour l'OTJ

Il est proposé par monsieur François Morin et accepté à l'unanimité d'engager un sauveteur pour les activités de l'OTJ à la piscine du Camping Luciole.

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2016-06-86

10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

2016-06-87

10.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de juin 2016, au montant total de 166 508.84 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	159 642.66 \$
•Salaires nets versés	5857.38 \$
•Remises d'employeur	1008.80 \$
• Total	166 508.84 \$

Administration : chèque no C1600100 à C1600130

Salaires : chèque no. D1600058 à D1600069 & P1600003 à P1600004

Adoptée unanimement

2016-06-88

10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité que les comptes soient payés

Adoptée unanimement

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-06-89

12 - LÉGISLATION

ATTENDU QUE la SPA Beauce-Etchemin a remis à la municipalité un constat d'infraction pour un citoyen qui n'a pas payé sa licence de chien;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à envoyer le constat d'infraction.

2016-06-90

12.1 - Règlement #297 abrogeant le règlement #296 modifiant le règlement #257 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard, appuyé par monsieur Jean-Marie Dionne et accepté à l'unanimité d'abroger le règlement #296 pour corriger le numéro d'article et de règlement

Le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement #257 est remplacé par le suivant:

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

13 - SUJETS SANS RÉOLUTION

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

2016-06-91

15.1 - Demande de commodité pour la fête champêtre

ATTENDU QUE le comité de la fête champêtre demande l'appui de la municipalité pour l'utilisation des salles de bain de l'OTJ ainsi que de la salle multifonctionnelle du 1er au 3 juillet, l'utilisation de l'OTJ pour le 30 juin jusqu'au 4 juillet et l'utilisation du terrain de balle-molle à compter du 30 juin pour l'installation du site et ce jusqu'au lundi 4 juillet 2016 pour tout remettre en état.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie-Dionne et accepté à l'unanimité d'accepter la demande de commodité du comité de la Fête Champêtre.

2016-06-92

15.2 - Envoi d'une lettre au Ministère des transports du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant la vitesse sur la rue Principale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'écrire au MTQ concernant les pancartes existantes afin de les faire déplacer ou en ajouter pour inciter les gens à diminuer leur vitesse.

2016-06-93

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.